



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

8.8

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M ,LEFRANCOIS A MME DUTILLOY , M, CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0037_2026 Projet d'extension du zonage du site Natura 2000 ZPS n°FR2310044 Estuaire et Marais de la basse Seine

La DREAL a demandé par courrier en date du 13/11/2025 un positionnement de la CCPAVR et des communes concernées (Bouquelon, Le Perrey, Marais Vernier, Pont Audemer, Quillebeuf sur Seine, St Mards de Blacarville, St Samson de la Roque et Toutainville) relatif au projet d'extension du site Natura2000 Estuaire et Marais de la basse Seine. La DREAL demande une délibération en conseil communautaire.

Ce projet est à l'initiative de l'Etat, le courrier en pièce jointe détaille la motivation du projet d'extension.

Le premier Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Boucles de la Seine aval » a été validé en 2003 et n'avait pas fait l'objet de mise à jour. Ainsi, une démarche de révision a été lancée en 2020, avec une validation du nouveau DOCOB en comité de pilotage le 04 février 2022. Cette révision a conduit à s'interroger sur la pertinence du périmètre du site. Cette réflexion est également initiée sur les périmètres respectifs des sites « Estuaire de la Seine » (ZSC) et « Estuaire et marais de la basse Seine » (ZPS), de manière conjointe et simultanée dans un but d'améliorer localement la cohérence et la compréhension du réseau Natura 2000 à l'échelle de la basse-vallée de la Seine.

L'objectif de ce projet est de limiter l'artificialisation croissante dans la vallée de la Seine et protéger les milieux naturels.

L'état propose une extension du zonage (cf pièce jointe) à savoir :

- Ajout du Marais alluvionnaire,
- Ajout de l'espace naturel sensible des Etangs de Pont-Audemer (commune de Pont-Audemer et Toutainville),
- Ajout d'une partie du coteau Saint Sanson de la Roque (Les grandes Roques)
- Ajout des limites de zonage identiques à celle entre les deux sites ZPS et ZSC sur le site Marais Vernier,

Ces milieux jouent pleinement leurs rôles, de zones tampon pour les inondations, d'épuration de l'eau et préservation de la biodiversité, face aux changements climatiques.

Différents acteurs associatifs contribuent à l'animation du site de l'ENS des étangs depuis de nombreuses années. La CCPAVR a souhaité une démarche de concertation avec tous ces acteurs et les services de la DREAL afin d'engager un dialogue pour s'assurer que les activités actuelles seront maintenues en place avec ce nouveau zonage.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement, Article L414-1 à L414-7 sites Natura 2000

VU le courrier de la DREAL en date du 13/11/2025 sollicitant l'avis de la CCPAVR concernant l'évolution du périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Seine » Zone Spéciale de Conservation N° FR23000121

CONSIDÉRANT que le territoire de la CCPAVR est concerné par la consultation de la DREAL par un projet d'extension du site Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine » Zone de Protection Spéciale n° FR2310044

CONSIDÉRANT que le Conseil Communautaire souhaite maintenir les activités sportives actuelles sur le site de l'ENS des étangs

CONSIDÉRANT un manque de concertation suffisant pour s'assurer du maintien des activités sportives actuelles sur le site des étangs

CONSIDÉRANT que le délai de la phase de concertation et de discussion (décembre 2025 et mars 2026 Période pré-électorale) avec les communes concernées et la DREAL n'a pas permis de lever les réticences liées à ce nouveau zonage

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

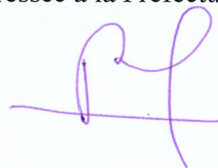
A l'unanimité,

- **DE DONNER** un avis défavorable pour ce projet d'extension du site Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine » Zone de Protection Spéciale n° FR2310044 au motif des délais impartis ne permettant pas de lever les réserves sur la poursuite des activités sportives sur l'ENS des étangs
- **DE DEMANDER** à l'État un délai supplémentaire pour poursuivre la démarche de concertation qu'engendre ce nouveau zonage pour les activités sportives et de saisir la complexité d'un zonage Natura 2000

Pont-Audemer, le 2 mars 2026

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL